

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 20 janvier 2021.

Sont présents à cette séance :

Siège	#1	-	Réjean	Bédard
Siège	#2	-	Étienne	Prévost
Siège	#3	-	Marcel	Bégin
Siège	#4	-	André	Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

01-01-21

1.1 - RÉSOLUTION - SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 29 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance soit publique, celle-ci doit être publiciser dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultant des délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la **RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

ADOPTÉE

02-01-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 20 janvier 2021 tel que modifié. (le point 3.2 a été ajouté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 - RÉSOLUTION - SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2020
 - 3.1 - SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2020
 - 3.2 - NOMINATION D'UN PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - DÉTAILS DES HEURES DE BUREAU EFFECTUÉES
 - 4.2 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2021
 - 4.3 - SUIVI BUDGÉTAIRE
- 5 - AFFAIRES COURANTES
 - 5.1 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU PLAN DE MISE EN OEUVRE 2020
 - 5.2 - AVIS DE DÉPÔT - DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
 - 5.3 - SUIVI - RÉCEPTION DES FORMULAIRES - LIENS APPARENTÉS
- 6 - CORRESPONDANCE
- 7 - VARIA
 - 7.1 - BILAN - SORTIES DES POMPIERS
 - 7.2 - SUIVI CAMION AUTO-POMPE
 - 7.3 - COUVRE-FEU
 - 7.4 - ALLOCATIONS POUR PRÉSENCE AU CONSEIL
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

03-01-21

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 16 Décembre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 - SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

Pour le moment, l'officier municipal ainsi que M. Morneau ont des doutes sur la méthode à prendre pour l'utilisation en cas d'incendie. Le dossier sera analysé au dégel, au printemps.

04-01-21

3.2 - NOMINATION D'UN PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QU'il y aura des élections à l'automne 2021;

ATTENDU QU'il y aurait des possibilités que les représentants changent à ce moment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil

d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) propose Mme Marielle Lemieux comme présidente jusqu'au mois de novembre 2021.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

4.1 - DÉTAILS DES HEURES DE BUREAU EFFECTUÉES

Mme Lemieux lit les détails des heures des employés de bureau pour la régie et explique le détails de la facture de novembre et décembre.

Une demande a été faite à la municipalité de Saint-Camille afin d'obtenir le nombre d'heures totales pour 2020 afin de bien planifier la prochaine année.

05-01-21

4.2 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2021

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 01-2021 en date du 14 janvier 2021 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter totalise un montant de 45,414.85 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no.01-2021. Le total des comptes pour janvier 2021 s'élève à 45,414.85 \$

QUE le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 01-2021.

ADOPTÉE

4.3 - SUIVI BUDGÉTAIRE

Fermeture de l'année en cours - un document final pour l'année sera disponible pour la prochaine rencontre.

5 - AFFAIRES COURANTES

06-01-21

5.1 - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DU PLAN DE MISE EN OEUVRE 2020

M. Pierre Morneau fait la présentation du rapport du plan de mise en oeuvre (PMO) qui sera transmis au ministère de la sécurité publique.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance des données comptabilisées dans le plan de mise en oeuvre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins approuvent les données qui sont comptabilisées dans ce rapport;

QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins accepte que ce rapport soit transmis au Ministère de la sécurité publique par M. Stéphane Royer, préventionniste pour la MRC des Etchemins, celui-ci étant mandaté pour cette tâche sur l'ensemble du territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

5.2 - AVIS DE DÉPÔT - DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le relevé a été déposé dans les délais prescrits, conformément au code municipal.

5.3 - SUIVI - RÉCEPTION DES FORMULAIRES - LIENS APPARENTÉS

Mme Lemieux spécifie qu'elle l'a remis à la comptable en décembre. Nous allons vérifier l'information.

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - BILAN - SORTIES DES POMPIERS

M. Morneau explique les sorties du mois de décembre 2020.

7.2 - SUIVI CAMION AUTO-POMPE

Le camion a été reçu chez Maxi-métal et sera bientôt sur la chaîne de montage. Pour l'instant, les étapes respectent les délais prévus.

7.3 - COUVRE-FEU

Les lettres n'ont pas été émises pour autoriser les sorties pendant le couvre-feu, mais une entente a été prise avec le responsable de poste de la sûreté du Québec.

07-01-21

7.4 - ALLOCATIONS POUR PRÉSENCE AU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR M MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE les membres du conseil de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins que le montant d'allocation pour présence aux conseils demeure à 50\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Sur un intervention, quel est le fonctionnement pour la facturation en lien avec un feu de véhicule ou désincarcération lorsque le citoyen n'est pas résident de l'une des 5 municipalités constituant la régie: qui rembourse: Un article du règlement incendie stipule que la facture doit être envoyée directement au citoyens. (Celui-ci peut par la suite réclamer à ses assurances.)

Utilisation du camion de service du directeur pour un appel de désincarcération: cela est considéré comme dans son mandat de le faire, il peut utiliser le camion de service. Il y a une entente avec Cambi, c'est eux qui remboursent les frais pour le salaire des employés qui sont déployés pour désincarcération.

Pour ce qui est du remboursement des frais de kilométrage pour l'utilisation du camion pour entraide à Cambi, comme cela n'arrive pas souvent dans l'année et que le conseil considère que nous sommes privilégiés d'avoir l'équipement de désincarcération dans nos municipalités, il est entendu que cela est offert comme entraide bénévole pour Cambi.

08-01-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 21h15.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier